



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Entreprises du bâtiment - simplification du dispositif RGE

Question écrite n° 34859

Texte de la question

M. Stéphane Buchou rappelle à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la possibilité d'adapter le dispositif reconnu garant de l'environnement (RGE) afin de le rendre plus accessible aux TPE du bâtiment, qui sont, pour l'essentiel (à 92 %) des entreprises de moins de 20 salariés. Ces artisans du bâtiment, dont les activités sont déjà fortement réglementées, ne veulent pas s'exonérer de leurs obligations en matière de qualité et de sécurité. Mais, sans remettre en cause le principe d'éco-conditionnalité des aides et la crédibilité du dispositif RGE, la plupart de ces TPE n'ont souvent pas d'autre choix que de renoncer à briguer cette qualification, tant les critères d'obtention (nombre minimum de chantiers par an) sont disproportionnés et les contraintes administratives pénalisantes pour ces très petites entreprises. Dans ces conditions, ne peut-on imaginer la mise en place d'une expérimentation, à partir du 1er janvier 2021, d'un « audit au coup par coup », qui serait limitée à 3 chantiers par an pour une même entreprise, d'une durée de deux ans (en phase avec le plan de relance), ceci afin de permettre, sur le modèle déjà mis en place pour les professionnels du gaz (PG), à une entreprise non labellisée RGE de faire bénéficier à ses clients des aides (MaPrimeRénov' et CEE), sous réserve qu'un contrôle du chantier soit systématiquement réalisé, attestant de la qualité des travaux effectués (contrôle à la charge de l'entreprise) ? L'allègement du dispositif RGE et la réduction des formalités administratives afférentes constitueraient une réponse pertinente aux difficultés rencontrées par les TPE du bâtiment, en simplifiant leur quotidien et en leur donnant un accès plus facile au marché de la rénovation énergétique, tout en préservant la nécessaire évaluation des entreprises quant à la qualité des travaux effectués.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34859

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9129

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)